

Membre présentant la notification

IP/N/1/GBR/111 IP/N/1/GBR/E/10

11 février 2021

(21-1127) Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

ROYAUME-UNI

Original: anglais

NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC

ROYAUME-UNI: LOI DE SEDERUNT DE 1999 (RÈGLEMENT DE LA COURT OF SESSION, AMENDEMENT N° 6) (CAUSES RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE)

Précisions sur le texte juridique notifié		
Intitulé	Loi de Sederunt de 1999 (Règlement de la Court of Session, amendement n° 6) (causes relatives à la propriété intellectuelle)	
Objet	Moyens de faire respecter les droits	
Nature de la notification	 ☑ Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle ☐ Autres lois ou réglementations 	
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21 0882 00 e.pdf	
Situation de la notification	 ☑ Première notification ☐ Modification ou révision du texte juridique notifié ☐ Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s) 	
Références des notifications précédentes	Sans objet	
Brève description du texte juridique notifié		
Cette loi de Sederunt modifie le Règlement de la Court of Session pour ce qui est de son application aux causes relatives à la propriété intellectuelle de manière à exiger que toute convocation ou demande ou tout autre document déposé dans le cadre de la cause soit clairement indiqué comme étant lié à celle-ci. Elle modifie aussi les dispositions de ce règlement concernant la fixation d'une date pour ce que l'on appelait auparavant "audience préalable" et que l'on appelle aujourd'hui "audience procédurale"; l'objectif principal de ces modifications est de ménager une plus grande flexibilité s'agissant de fixer une date pour cette audience.		
Il est prévu que l'appellation "juge des brevets" soit remplacée par l'appellation "juge de la propriété intellectuelle".		
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais	
Entrée en vigueur	12 juillet 1999 https://www.legislation.gov.uk/uksi/1999/1785/article/1/made	

Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	2 février 2021
Autres renseignements	https://www.legislation.gov.uk/uksi/1999/1785/note/made Le chapitre 55 (causes relatives à la propriété intellectuelle) du Règlement de la Court of Session de 1994 (1) est modifié.
Organisme ou autorité responsable	UK Intellectual Property Office Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni information@ipo.gov.uk 0300 300 2000 Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000

^{*} Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.